

L'ASB ORGANISE LES FOULEES BRETOLENNIENNE LE 08 MAI 2009

NOM.....PRENOM.....
DATE DE NAISSANCE/...../.....
SEXE O F O M
CLUB.....LICENCE FFA.....
ADRESSE.....
CODE POSTALE.....VILLE.....

O 11KM (né jusqu'en 1993) O 800 M (de 1998 à 2003)

DROIT D'ENGAGEMENT à renvoyer avant le 01 mai 2009

11 KM : 6 €

800 METRES : 2€

MAJORATION DE 1€ LE JOUR DE LA COURSE POUR LE 11 KM

FIN DES INSCRIPTIONS SUR PLACE : 15 MN AVANT CHAQUE DEPART.

ADRESSER CE BULLETIN ACCOMPAGNE DU CHEQUE A L'ORDRE DE :
ASSOCIATION SPORTIVE BRETEUIL

DE DOBLELEER MERCEDES
16 RUE DES BLEUETS
4073 LE CLOS FOUQUET 2
27160 BRETEUIL SUR ITON

POUR LES NON LICENCIES :

JE DECLARE AVOIR EN MA POSSESSION UN CERTIFICAT MEDICAL OU SA COPIE
CERTIFIEE DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE LA COURSE A
PIED SUR ROUTE EN COMPETITION DATANT DE MOINS D'UN AN . QUE JE
REMETTRAI A L'ORGANISATEUR POUR OBTENIR MON DOSSARD.

SIGNATURE

ASSURANCE :

LES ORGANISATEUR SONT COUVERTS PAR UNE ASSURANCE SOUSCRITE

AUPRES DE : MAIF ASSURANCE

LES LICENCIES BENEFICIENT DES GARANTIE ACCORDEES PAR L'ASSURANCE
LIEE A LEUR LICENCE.

IL INCOMBE AUX AUTRE PARTICIPANTS DE S'ASSURER PERSONNELLEMENT

HORAIRE DES COURSES : 14H30 COURSE 800 M

15H00 COURSE POPULAIRE DES 11 KM

Site Internet : challenge-bitume27.fr

REGLEMENT DE LA COURSE

ARTICLE 1 :

L'ASB organise la 2^{ème} édition « LES FOULEES BRETOLIENNE » le 08 mai 2009, le départ est à 14h30 pour la course enfants et 15h pour la course populaire.

ARTICLE 2 :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 3 :

La course est inscrite au Challenge Bitume 27.

ARTICLE 4 :

Catégorie : A partir des cadets (né en 1993 et avant) pour la course populaire (11km) et pour la course jeune ouverte au poussins et école d'athlétisme (800 m).

ARTICLE 5 :

Chronométrage sur la ligne d'arrivée. Ravitaillement et épongeage alternativement à chaque tour ainsi qu'à l'arrivée.

ARTICLE 6 :

Le parcours ne sera pas fermé à la circulation.

ARTICLE 7 :

Tout athlète non licencié s'engage, le jour de la course, à posséder un certificat de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

ARTICLE 8 :

Sécurité et service médical seront assurés par des signaleurs et des secouristes.

ARTICLE 9 :

L'ASB a souscrit une assurance en conformité avec la réglementation des course sur route auprès de la MAIF.

ARTICLE 10 :

La remise des dossards à partir de 13h30 à la salle annexe derrière la Mairie. OBLIGATION : porter le dossard en son intégralité et sur la poitrine.

ARTICLE 11 :

L'équipe organisatrice et la commune de Breteuil décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ASB ORGANISE
A BRETEUIL SUR ITON
LE VENDREDI 08 MAI 2009

LES FOULEES BRETOLIENNES



*COURSE POPULAIRE
DE 11 KM A 15 H*

*COURSE ENFANT
DE 800 M A 14H30*

POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENT
02.32.35.53.61